



Avis au public

Conformément à l'article 24, paragraphe 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, l'Administration communale de Saeul porte à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau vient de recevoir la demande en autorisation de la part de l'Administration communale de Saeul

pour le renouvellement des réseaux de la route d'Arlon et du Kierfechtswée dans la localité de Saeul.

(Ref. EAU/AUT/22/0544)

Saeul, le 12 juillet 2022

le Secrétaire communal,

le Bourgmestre,

